

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 11 JANVIER 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le 11 janvier 2016 à 20h00.

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

EST ABSENT :

M. Pascal Thérooux, conseiller

Assistance : 6 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance en souhaitant une bonne année et la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

16-01-01 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

16-01-02 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 décembre 2015

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 décembre 2015 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

16-01-03 5. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

16-01-04 6. **Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information**

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, et /ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

16-01-05 7. **Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

Dépenses incompressibles

02-110-00-131	Rémunération du Conseil
02-110-00-133	Allocation des dépenses des élus
02-110-00-221	Régime des Rentes du Québec
02-110-00-241	Fonds des services de santé
02-110-00-261	R.Q.A.P.
02-130-00-141	Rémunération temps plein (Administration)
02-130-00-212	Régime retraite
02-130-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-130-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-130-00-242	Fonds des services de santé
02-130-00-252	C.S.S.T.
02-130-00-262	R.Q.A.P
02-130-00-289	Assurance-collective
02-130-00-322	Fret et messagerie - Administration
02-130-00-331	Téléphones et cellulaires
02-130-00-335	Internet – Administration
02-130-00-443	Déneigement - Administration
02-130-00-495	Entretien ménager – édifice
02-130-00-517	Location équipement de bureau
02-130-00-527	Entretien photocopieur
02-130-00-951	Quote-part MRC – Administration
02-130-01-951	Quote-part MRC – Fibre optique
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation
02-190-00-321	Frais de poste
02-190-00-496	Frais de caisse – Intérêts
02-190-00-632	Chauffage bureau municipal
02-190-00-681	Électricité édifice
02-190-00-951	Quote-part MRC – FQM
02-210-00-441	Sûreté du Québec
02-220-00-951	Quote-part Régie d'incendie
02-220-01-951	Quote-part MRC – Incendie
02-290-00-419	Services inspecteur - Chiens
02-320-00-141	Rémunération - Temps plein (Voirie)
02-320-01-141	Rémunération - Temps partiel
02-320-02-141	Rémunération d'occasion – journaliers
02-320-00-210	Régime retraite
02-320-00-222	Régime des rentes du Québec
02-320-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-320-00-242	Fonds des services de santé
02-320-00-252	C.S.S.T.
02-320-00-262	R.Q.A.P.
02-320-00-289	Assurance-collective
02-320-00-443	Déneigement garage municipal
02-320-00-632	Chauffage garage
02-320-00-681	Électricité – Garage municipal
02-330-00-443	Déneigement chemins
02-330-01-443	Déneigement bornes-fontaines
02-340-00-681	Éclairage des rues et du parc
02-370-00-951	Transport adapté (Bougie-bus)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

02-412-00-951	Quote-part Régie d'eau potable du Bas St-François
02-414-00-331	Téléphone usine
02-414-00-411	Analyse d'eau - usine
02-414-00-443	Déneigement usine
02-414-00-681	Électricité usine et stations
02-415-00-681	Électricité station de pompage M-V
02-451-20-951	Quote-part R.G.M.R.B.S.F. (déchets)
02-460-00-951	Quote-part MRC – Cours d'eau
02-470-00-951	Quote-part MRC – Forêt
02-610-00-951	Quote-part MRC – Géomatique
02-620-00-951	Quote-part MRC - Développement
02-701-20-141	Rémunération – Temps partiel (Centre communautaire)
02-701-20-222	Régime des Rentes du Québec
02-701-20-232	Assurances-emploi du Canada
02-701-20-242	Fonds des services de santé
02-701-20-252	C.S.S.T.
02-701-20-262	R.Q.A.P.
02-701-20-331	Téléphone centre communautaire
02-701-20-443	Déneigement centre communautaire
02-701-20-681	Électricité centre communautaire
02-701-20-951	Quote-part MRC - Culture
02-702-30-331	Téléphone bibliothèque
02-702-30-443	Déneigement bibliothèque
02-702-30-681	Électricité bibliothèque
02-921-60-870	Dettes à long terme (intérêts nouvelle)
02-921-30-870	Intérêts (S.Q.A.E. village)
02-921-40-870	Intérêts (S.Q.A.E. paroisse)
03-210-60-000	Dettes à long terme (capital nouvelle)
03-210-30-000	Remise de dette (S.Q.A.E. village)
03-210-40-000	Remise de dette (S.Q.A.E. paroisse)

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2016;

QUE le maire ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

16-01-06 **8. Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

<i>Champ de compétence</i>	<i>Employés autorisés</i>	<i>Crédits votés</i>
APPLICATION DE LA LOI		
Services juridiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Frais de dossier	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
Frais de déplacement	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Honoraires professionnels	secrétaire-trésorière	5 500,00 \$
Services juridiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Vérification	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
Droits mutations immobilières	secrétaire-trésorière	400,00 \$
Comités pléniers	secrétaire-trésorière	90,00 \$
Formation	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Entretien – Immeubles	secrétaire-trésorière	12 675,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	7 500,00 \$
Frais de poste	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Publication avis	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Assurances générales	secrétaire-trésorière	42 000,00 \$
Réceptions	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Cotisations à des organismes	secrétaire-trésorière	9 000,00 \$
Calcium – Administration	secrétaire-trésorière	350,00 \$
Fournitures de bureau	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Dons organismes sans but lucratif	secrétaire-trésorière	20 000,00 \$
Abonnements et mises à jour	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Interventions pompiers	secrétaire-trésorière	15 000,00 \$
Autres – Incendie	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
Frais de déplacement	inspecteur municipal	100,00 \$
Déplacements locaux	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Location machine & outillage	inspecteur municipal	15 000,00 \$
Entretien chemins	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Entretien garage	inspecteur municipal	500,00 \$
Entretien matériel et véhicule	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Abat-poussière, pierres ...	inspecteur municipal	25 000,00 \$
Matières fabriquées non-com.	inspecteur municipal	3 000,00 \$
Outillage et panneaux	inspecteur municipal	5 000,00 \$
Petits outils	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Fournitures de travail	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Autre – Voirie	inspecteur municipal	540,00 \$
Circulation		
Entretien service – circulation	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	1 000,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Distribution de l'eau (aqueduc)		
Entretien d'aqueduc	inspecteur municipal	4 000,00 \$
Location machinerie	inspecteur municipal	5 000,00 \$
Entretien service aqueduc	inspecteur municipal	1 100,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	9 000,00 \$
Compteur d'eau	inspecteur municipal	8 000,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Épuration des eaux usées

Entretien de l'immeuble	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Entretien équipement	secrétaire-trésorière	16 500,00 \$
Produits chimiques	secrétaire-trésorière	3 500,00 \$
Pièces & accessoires	secrétaire-trésorière	250,00 \$
Honoraires professionnels – Egout	secrétaire-trésorière	28 000,00 \$

Réseau d'égout

Entretien service	inspecteur municipal	4 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	2 500,00 \$

Enlèvement et destruction des ordures

Déchets domestiques dangereux	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Autres déchets	secrétaire-trésorière	300,00 \$

Bacs	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Location de conteneur collecte	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Déficit OMH Lassiseraye	secrétaire-trésorière	4 232,00 \$
Déficit OMH Bruyère	secrétaire-trésorière	0,00 \$
Insectes-piqueurs	secrétaire-trésorière	58 969,00 \$

URBANISME ET MISE EN VALEUR

Comité consultatif d'urbanisme	secrétaire-trésorière	720,00 \$
--------------------------------	-----------------------	-----------

LOISIRS ET CULTURE

Centre Communautaire

Déplacements	secrétaire-trésorière	650,00 \$
Entretien et réparation	secrétaire-trésorière	12 222,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Produits de nettoyage	secrétaire-trésorière	700,00 \$
Entretien – Parc	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Subvention Comité des loisirs	secrétaire-trésorière	41 000,00 \$
Subvention Maison des jeunes	secrétaire-trésorière	8 000,00 \$

Bibliothèque

Entretien d'immeuble	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	4 500,00 \$
Achats livres	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

16-01-07 9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - 2016

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion et d'assurances de l'ADMQ sont établis à 726,00 \$ pour le premier membre et à 705,00 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE RENOUELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 1 431,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

16-01-08 **10. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2016**

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2016 est fixée à 325,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement;

DE PAYER un montant total de 325,00 \$ plus les taxes applicables à titre de membre actif de la corporation;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

16-01-09 **11. PG Solutions – Contrat d'entretien et de soutien des applications 2016**

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au contrat de service pour l'entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Solutions, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, au montant de 7 438,90 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 «Entretien de l'ameublement» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-01-10 12. Subvention au Comité des loisirs – Année 2016

CONSIDÉRANT qu'un montant de 39 000 \$ a été prévu au budget 2016 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 10 000 \$ en janvier, avril et juillet 2016 ainsi qu'une somme de 9 000 \$ en octobre 2016;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention Comité des Loisirs» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

16-01-11 13. Subvention à la Maison des jeunes – Année 2016

CONSIDÉRANT qu'un montant de 8 000 \$ a été prévu au budget 2016 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François;

CONSIDÉRANT que dans le 8 000 \$, il est inclus un montant de 3 000 \$, à appliquer directement pour des services aux jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 2 000 \$ en mars, avril, juillet et octobre 2016;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 «Subvention Maison des jeunes» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

16-01-12 14. Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2016

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d'assistance financière 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-01-13 **15. Ministère des transports – Garanties des travaux d’entretien et de réparation de bris d’équipements existants faits à l’intérieur de l’emprise de leurs routes pour l’année 2016**

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante pour tous les travaux d’entretien et de réparation de bris qu’elle effectuera à l’intérieur de l’emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec durant l’année 2016;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable.

AVIS **16. Avis de motion – Règlement numéro 03-2016 relatif à l’interdiction de l’épandage**

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l’interdiction de l’épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d’interdiction de l’épandage durant l’année 2016;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l’adoption du règlement, une copie d’un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

16-01-14 **17. Participation au transport adapté Bougie-Bus - 2016**

CONSIDÉRANT que notre contribution municipale pour l’année 2016 est de 6 587 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense au budget 2016;

D’EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2016;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-370-00-951 « Transport adapté – Bougie-Bus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-01-15 **18. OBV Yamaska – Adhésion 2016**

CONSIDÉRANT que l’organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l’année 2016;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l’avant des solutions durables et à travailler avec nous à l’amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l’eau;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER à l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER monsieur Pascal Thérout ou monsieur Yves Plante, substitut, représentants de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

16-01-16

19. Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac – Don 2016

CONSIDÉRANT que le Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac sollicite un appui financier afin de promouvoir les magnifiques traditions artisanales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ au Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-01-17

20. Réussite éducative – Journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2016

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 15 au 19 février 2016, sa septième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la septième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PROCLAMER les dates du 15 au 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

16-01-18

21. SPAD – Autorisation de paiement pour janvier et juin 2016

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville en décembre 2011 pour 2012 à 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les versements doivent s'effectuer en janvier et juin de chaque année;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2016 le montant est de 4 040,22 \$ taxes incluses (2008 population x 1.75 = 3 514,00 \$ plus taxes);

CONSIDÉRANT qu'un versement de 2 020,11 \$ doit être effectué en janvier 2016 et un versement de 2 020,11\$ doit être effectué en juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses aux dates indiquées;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-290-00-419 «Service inspecteur - chiens», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-01-19

22. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel – Don 2016

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel amasse des fonds dans le but de doter l'hôpital d'équipements à la fine pointe de la technologie médicale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00\$ pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2016;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-01-20 **23. Entretien paysager des parcs et des édifices municipaux – Les Serres au Jardin de Laura / Michel Jacques**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire orner et entretenir ses îlots, ses parcs et ses édifices publics pour l’embellissement de notre localité;

CONSIDÉRANT que les coûts s’y rattachant sont assumés entièrement par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services professionnels de «Les Serres au Jardin de Laura / Michel Jacques », pour l’entretien annuel des îlots, des parcs et des édifices publics appartenant à la municipalité, au prix total de 2 775 \$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans l’offre de services en date du 23 novembre 2015;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-522 « Entretien d’immeubles » et 02-701-20-522 « Entretien centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-01-21 **24. Demande de dérogation mineure – Madame Jeanine Lachapelle**

CONSIDÉRANT que madame Jeanine Lachapelle demande une dérogation mineure afin de faire homologuer la distance entre la partie arrière de la résidence et la limite arrière de la propriété, car la norme est de 7.5 mètres alors que la distance existante est de 7.26 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d’un emplacement connu et désigné comme étant le lot 930-18 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale de cette demande est pour permettre une transaction éventuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ACCEPTER la demande de dérogation mineure telle que présentée par madame Jeanine Lachapelle et telle que recommandée par le Comité consultatif d’urbanisme.

16-01-22 **25. Adoption du règlement numéro 01-2016 relatif à la taxation des cours d’eau Charlotte et Neuve**

CONSIDÉRANT que le nettoyage des cours d’eau Charlotte et Neuve a été demandé directement à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ces cours d’eau sont sous la compétence de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les coûts techniques, administratifs et d'entretien sont maintenant assumés par la MRC de Nicolet-Yamaska, soit un montant de 3 199,49 \$, pour les cours d'eau Charlotte et Neuve ;

CONSIDÉRANT par contre que le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC de Nicolet-Yamaska est assumé par le propriétaire de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska nous demande de payer la facture desdits travaux au montant de 933,71 \$ et, qui devra par la suite, être payée par les contribuables ayant bénéficiés de ces services ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a annexé à la facture le tableau de répartition des coûts par propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 07 décembre 2015, par le conseiller Réjean Gamelin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

Article 1

Le conseil décrète les travaux de nettoyage des cours d'eau Charlotte et Neuve pour une dépense de 933,71 \$. La répartition est comme suit :

Matricule	Propriétaire	Coût
5304-21-1020	Patrice Joyal	533,00 \$
5304-01-5040	9126-4374 Québec Inc.	400,71 \$

Article 2

Le conseil décrète que le coût de ces travaux sera réparti selon les matériaux utilisés pour chacune des propriétés détaillée ci-après et que les personnes mentionnés seront et sont par le présent règlement assujetties aux travaux et que les coûts desdits travaux seront recouvrables en la manière prévue au code municipal pour le recouvrement des taxes municipales.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

16-01-23

26. Adoption du règlement numéro 02-2016 abrogeant le règlement numéro 16-98 autorisant des personnes à délivrer des constats d'infraction au nom de la municipalité

ATTENDU QUE l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c.25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction à un défendeur ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

ATTENDU que la Municipalité de Saint-François-du-Lac intente des poursuites pour la sanction d'une infraction à l'une ou l'autre des dispositions :

1. du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.27.1), d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil;
2. de toute autre loi qui délègue expressément ce pouvoir.

ATTENDU qu'il est nécessaire pour assurer efficacement et légalement ces poursuites pénales d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac des constats d'infraction;

ATTENDU que le règlement numéro 16-98 doit être abrogé et remplacé par le présent règlement;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 07 décembre 2015, par le conseiller Pascal Thérout;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le règlement portant le numéro 02-2016 et intitulé « Règlement numéro 02-2016 abrogeant le règlement numéro 16-98 autorisant des personnes à délivrer des constats d'infraction au nom de la municipalité » soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

1. la liste des personnes autorisées à délivrer les constats d'infraction est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe « A » ;
2. que le présent règlement abroge le règlement numéro 16-98 et le remplace;
3. le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

16-01-24

27. Avensys Solutions – Achat d'équipements 2016 pour les stations de pompage

CONSIDÉRANT que notre firme Aquatech a demandé une soumission à Avensys Solutions, concernant l'installation de deux débordemètres aux postes principal et Gauthier et exigé par le ministère, ainsi qu'un débitmètre au poste principal qui permet à la firme de lire à distance nos données;

CONSIDÉRANT que la soumission s'élève à 12 470,80 \$ taxes en sus, et inclus tous les appareils et accessoires requis, ainsi que la mise en route des appareils;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-526 « Entretien matériel - Usine », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

16-01-25 28. Schéma de couverture de risques en incendie – Adoption du rapport 2015

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, nous devons compléter le rapport d'activités annuelles, concernant les exigences à rencontrer selon notre schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT que le rapport a été complété pour l'année 2015 et signé par la directrice générale, le directeur d'incendie et le maire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter le rapport annuel 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER le rapport annuel 2015 complété par la directrice générale et le directeur d'incendie et signé par ceux-ci et signé par le maire;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution et le rapport dûment complété à M. Martin Houle, préventionniste, à la MRC de Nicolet-Yamaska.

16-01-26 29. Les Jeudis en chansons – Dépôt de candidature

CONSIDÉRANT que le formulaire de dépôt de candidature est maintenant disponible pour l'édition 2016 des Jeudis en Chansons;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire poser sa candidature et que les coordonnateurs de l'événement seront les membres du Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACHEMINER le formulaire de demande d'assistance financière au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac afin qu'ils complètent la demande.

16-01-27 30. M. Germain Parenteau – Appui pour une demande de modification du périmètre urbain

CONSIDÉRANT que M. Germain Parenteau demande une modification du périmètre urbain, des parties de lot 373 et 374, soit le lot 5289267 de la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire appuyer sa demande;

CONSIDÉRANT que M. Germain Parenteau a présenté sa demande avec un dossier complet et comprenant des documents explicatifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ACHEMINER la présente résolution ainsi que le dossier complet de M. Germain Parenteau à M. Martin Croteau, aménagiste de la MRC de Nicolet-Yamaska, afin d'étudier la situation et de l'inclure dans une demande éventuelle.

31. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

32. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

33. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Jean Duhaime et Daniel Labbé donnent rapport de leur comité respectif, soit, l'OMH et la Coop de santé. Monsieur Pierre Yelle, maire, fait un résumé de ses démarches du mois de décembre 2015.

16-01-28

34. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2016;

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5540	AA Propane inc. (Chauffage garage municipal)	137.15
5541	Accommodeur St-François (Essence - décembre 2015)	110.88
5542	Aquatech (Travaux divers septembre à décembre 2015 - Usine)	1 241.31
5543	Buropro Citation (Fournitures)	181.64
5544	Cherbourg Sanitaire et emballage (Produits - Centre communautaire)	351.21
5545	Compteurs Lecompte inc (Les)(Compteurs)	838.29
5546	Éditions Yvon Blais inc. (Abonnement et mise à jour décembre)	61.90
5547	Entreprises Pierreville Ltée (Location Machinerie)	367.92
5548	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Ent. luminaires centre comm.)	1 291.39
5549	Entreprise Ployard 2000 inc. (Réparation glissières)	1 782.11
5550	Équipements Forcier Ltée (Pièces pour usine)	34.49
5551	Fédération Québécoise des Municipalités (Frais transports)	22.74
5552	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - décembre 2015)	345.00
5553	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées-Décembre 2015)	421.99
5554	Martech (Tige borne fontaine)	319.06
5555	Rouillard et Frères inc. (Fournitures)	318.76
5556	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	298.38
5557	Soudures F.H.inc. (Soudures pour clapet)	1 396.65
5558	Wolseley Canada inc. (Bornes-Fontaines et tiges)	6 360.31
5559	Xylem Canada Compagny (Clapets pour poste principal)	2 357.51
5560	Piché Paul (Allocation cellulaire - Janvier 2016)	25.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5561	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Janvier 2016)	2 203.69
5562	Desbiens Patricia (Remb. pour Kyanna et Félix Lamontagne)	92.50
5563	Editions Juridiques FD (Abonnements et mise à jour janvier 2016)	84.00
5564	Micro -Experts (Soutien informatique)	68.99
5565	Laneuille Sylvain (Déneigement édifices - 1/3 vers.)	150.00
5566	Ferme Alexis Senc. (Déneigement chemins d'hiver - 2/5)	17 246.25
5567	Bélangier Sauvé Avocats (Abonnement 2016)	1 724.63
5568	Fondation Bécancour-Nicolet-Yamaska (Campagne financement 4/5)	1 000.00
5569	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Janvier 2016)	13 464.00
5570	Société canadienne des postes (Frais postal - Budget 2016)	123.02
5571	Niquet Marcel (Fournitures de travail et CCU 1 Dossier)	213.95
5572	Péloquin Peggy (CCU 7 janvier 2016 - 1 dossier)	30.00
5573	Yelle Pierre (CCU 7 janvier 2016 - 1 dossier)	30.00
5574	Gamelin Réjean (CCU 7 janvier 2016 - 1 dossier)	30.00
5575	Chagnon Jacques (CCU 7 janvier 2016 - 1 dossier)	30.00
5576	Morvan Jacques (CCU 7 janvier 2016 - 1 dossier)	30.00
5577	Gouin Guy (CCU 7 janvier 2016 - 1 dossier)	30.00
5578	Régie I.A.E.P. (Quote-part - Janvier 2016)	10 891.56
5579	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations – Déc. 2015)	48.00
	TOTAL DES CHÈQUES	62 463.98

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5517	Municipalité de Pierreville (Gestion des Bouées)	2 469.84
5518	Feuillet paroissial du Bas St-François (Espace publicitaire)	100.00
5519	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin déc. 2015)	123.02
5520	Bistro St-Thomas (Buffet souper Noël)	319.00
5521	Bell Canada (Téléphone bureau - Décembre 2015)	557.03
5522	Bell Canada (Téléphone centre communautaire - Décembre 2015)	113.03
5523	Bell Canada (Téléphone ajustement 5786 - Décembre 2015)	2.54
5524	Bell Canada (Téléphone usine - Décembre 2015)	127.55
PPA	RREMQ-Régime de retraite (Cotisation novembre 2015)	1 468.64
5525	Lachapelle Ghislaine (Achat de livres)	236.48
5526	Allard Lisette (Commission 5% du 01 juillet au 31 décembre 2015)	242.00
5527	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – Déc. 2015)	4 709.92
5528	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre 2015)	2 379.40
5529	Traversy Stéphane (Trappages castors)	400.00
5530	Duray haute pression inc. (Réparation laveuse à pression)	320.74
5531	Pompes JP (Les) (Réparation pompe poste principal)	3 661.93
5532	Bélangier, Sauvé Avocat (Honoraires au 30 novembre 2015)	3 010.80
5533	Péloquin Peggy (Séance 15 Décembre 2015 - Budget)	30.00
5534	Petite Caisse renflouement (Eau,café,décoration,bonbon)	113.57
5535	Réal Cartier chauffage (Isolation bureau municipal et centre comm.)	9 735.80
5536	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Décembre 2015)	101.64
5537	L'Annonceur (Publicité - Vœux des Fêtes)	327.68
5538	Hydro-Québec (Électricité édifices - Décembre 2015)	4 945.17
5539	Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Janvier 2016)	1 807.42
PPA	RREMQ-Régime de retraite (Cotisation décembre 2015)	1 458.68
	TOTAL DES CHÈQUES	38 761.88

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2015

Salaires décembre 2015	19 275.40
TOTAL DES DÉBOURSÉS	19 275.40

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2015 et au budget 2016 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

35. Période de questions

- Contrat de déneigement

36. Conclusion

16-01-29

37. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h50.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière